



# Section Trésor Landes

COMPTE RENDU CAP DU 07 AVRIL 2009

L'ordre du jour de cette CAP a été consacré à l'affectation des agents C et B suite à la restructuration du réseau montois.

## Rappel des structures existantes

### TPM de Mont de Marsan :

Ville de Mont de Marsan  
CAM  
Centre Hospitalier de Mont de Marsan  
Amendes

### OPDHLM :

Parc HLM des Landes

### RP de Mont de Marsan :

Communes de Mont de Marsan Banlieue  
SYDEC

## Structures après restructuration :

### Trésorerie de Mont de Marsan DAGAS :

Centre Hospitalier de Mont de Marsan  
Amendes  
OPDHLM

### Trésorerie de Mont de Marsan Agglomération

Communes Mont de Marsan Banlieue  
SYDEC  
CAM

A noter la fermeture du poste comptable de l'OPDHLM.

La présidente rappelle que les axes principaux de la restructuration du réseau montois avait été voté au CTPL du 8 mars 2007, que cette CAP examinera des transferts de personnel entre les diverses structures.

Transfert de 3 agents B et 5 agents C entre la TPM et la Trésorerie de MONT de MARSAN AGGLOMERATION ( BROCHON 40008 ). Les agents exerçant la mission hospitalière restent au sein du poste comptable 40009 et déménagent à DAGAS

Transfert de 1 agent B et 5 agents C entre l'OPDHLM et la trésorerie de MONT de MARSAN DAGAS

Mme la présidente nous demande de voter globalement par poste comptable les transferts :

## Vote CAP B :

Parité administrative : pour

CFDT : pour

FO : abstention , les élus FO doutant du vote de la restructuration urbaine en CTPL

CGT : contre déclaration au verso

## **Vote CAP C :**

### **T MONT DE MARSAN AGGLOMERATION**

Parité administrative : Pour

CFDT : contre

FO : abstention

CGT : contre déclaration ci-dessous

### **T MONT DE MARSAN DAGAS**

Parité administrative : pour

CFDT : pour

FO : abstention

CGT : contre déclaration ci-dessous

**INFORMATION IMPORTANTE :** Les agents B et C du département ayant sollicité une mutation sur le réseau montois doivent reformuler leurs demandes en tenant compte du changement des dénominations des postes. Madame la présidente nous ayant confirmé que l'ancienneté de la demande serait conservée.

## **DECLARATION DES ELUS CGT**

Madame la présidente

Les commissions administratives paritaires sont réunies aujourd'hui pour l'affectation des agents de catégories C et B suite à la restructuration du réseau montois.

Sur le fond, nous refusons ces restructurations dont le but essentiel est de supprimer des emplois, de faire des économies budgétaires, tout cela au détriment des agents et des usagers.

Sur la forme, cette restructuration a été faite comme tout ce qui a été fait dans le département des Landes depuis votre arrivée, sans concertation, dans l'urgence et la précipitation.

Les agents n'ont pas pu préparer convenablement leur déménagement tant le délai a été court entre l'annonce et la réalisation.

Les usagers ne sont pas informés de cette nouvelle organisation et vont se retrouver devant une porte close, d'autres par contre ont été informés trop tôt et payent déjà leur loyer à DAGAS, seul inconvénient, mais de taille, la nouvelle trésorerie n'existe pas encore .

Heureusement la caisse du SIP a pu les recevoir, alourdissant d'autant la tâche de la caissière , qui a du parcourir quelques kilomètres à chaque coup de sonnette, à moins qu'elle ne se soit installée en permanence dans sa luxueuse caisse sécurisée dont l'espace est calculé au plus juste mais loin des 9m2 minimum prévu pour chaque agent.

Les élus CGT votent contre ces mouvements qui s'inscrivent dans une réforme que nous refusons.

Les élus C et B CGT en CAP Locale

Armel PANERI  
Christine MOREL

Néré LASSALLE  
Michel LASSALLE